



# Syndicat Mixte Ardèche Claire

Bulletin inf'eau - novembre 2012

## Edito

### Approuvé !

Le Préfet vient d'approuver le SAGE de l'Ardèche. Ce schéma a été élaboré par la Commission Locale de l'Eau, mais il doit beaucoup à l'implication des communes et communautés assemblées dans les Syndicats du bassin.

Au nom des membres de la CLE, je leur adresse donc mes sincères remerciements !

Le SAGE devient notre «loi locale sur l'eau», le sens de notre politique de l'eau. L'investissement consenti pendant les 9 ans d'élaboration ouvre une nouvelle voie pour la gestion de nos enjeux liés à l'eau. Il permet d'apporter des réponses réglementairement adaptées à nos problématiques locales de qualité, de quantité, de risques.

Le SAGE est aussi une opportunité pour favoriser le développement durable de notre territoire. Il permet d'anticiper sur l'aménagement du territoire tel que nous le souhaitons.

C'est dans ce sens que je rencontre actuellement, dans le cadre des instances intercommunales, tous les membres du Syndicat pour évoquer leurs enjeux et leurs besoins. Les travaux des communautés de communes illustrent les synergies très fortes qui peuvent être déployées entre aménagement du territoire et gestion de l'eau dans notre secteur de l'Ardèche méridionale.

Avant de vous souhaiter une agréable lecture, je vous donne rendez-vous les 15 et 16 novembre à Vogüé pour le colloque national des EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) auquel vous avez été invité.

Accepter d'accueillir cet événement sur l'eau et les territoires dans notre bassin de l'Ardèche est l'occasion pour nous de prendre part à un échange unique d'expériences de toute la France. Ces débats s'inscriront dans la réflexion législative sur l'avenir des collectivités locales.

Je renouvelle donc mon invitation à venir nombreux pour échanger et exprimer notre vision sur la gouvernance territoriale pour l'avenir.

Pascal Bonnetain

Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire

Président de la Commission Locale de l'Eau



Visuel du Colloque

«Eau, enjeu majeur de nos territoires : quelle nouvelle gouvernance demain ?»  
15 & 16 novembre 2012 - Vogüé

(organisé par l'Association Française des EPTB et le Syndicat Mixte Ardèche Claire)



©Ardèche Claire

p 2 : Bilan de l'été 2012  
p 3 : Démarrage des travaux  
d'entretien des rivières



©M. Morverand

p 4 et 5 :  
Zoom sur : eau et aménagement  
du territoire



©Ardèche Claire

p 6 :  
Planification, gestion des rivières,  
inondations, biodiversité :  
les autres actualités



## Quantité



Après un début de printemps très sec, les précipitations des mois de mai à juin ont permis de retrouver des débits conformes pour l'été.

Les réserves destinées au soutien d'étiage ont ainsi pu être constituées en totalité (soit 12,14 hm<sup>3</sup> pour l'axe Ardèche et 9,6 hm<sup>3</sup> pour l'axe Chassezac).

Les programmes de soutien d'étiage se sont ensuite déroulés normalement.

Pour les cours d'eau non soutenus, les conditions estivales ont conduit à une baisse continue des débits tout au long de l'été, jusqu'au franchissement du seuil de pénurie sévère.

### Arrêtés cadres sécheresse :

Le franchissement du seuil de pénurie sévère (fixé à 0,38 m<sup>3</sup>/s) par la rivière Ardèche à la station de Meyras a conduit à un renforcement des mesures de restrictions à partir du 14 août pour les cours d'eau du bassin versant (hormis les cours d'eau Ardèche et Chassezac soutenus).

Côté Lozère, le franchissement du seuil d'alerte est arrivé plus tardivement (20 septembre) traduisant des conditions hydrologiques encore sensibles en début d'automne.

### Soutien d'étiage :

Le débit objectif de l'Ardèche à Vogüé a été fixé à 3,75 m<sup>3</sup>/s dès le mois de juillet, tandis que sur le Chassezac le débit objectif aux Sallèles a diminué pour progressivement passer de 2,15 m<sup>3</sup>/s à 1,85 m<sup>3</sup>/s et ainsi maintenir en eau l'ensemble du cours du Chassezac aval.

## Qualité

### Qualité vis à vis de l'usage baignade :

La rivière et l'activité de baignade sont des facteurs d'attractivité touristique en Ardèche. La qualité sanitaire des eaux de baignade durant l'été 2012 a été à la hauteur de l'image naturelle et préservée des paysages et des milieux du territoire.

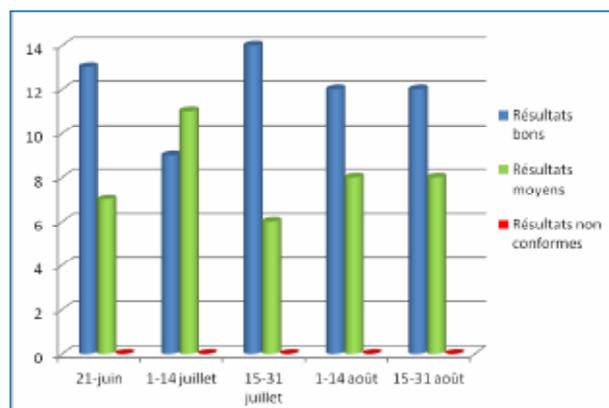
Malgré les faibles débits et la forte fréquentation estivale, les indicateurs sont restés au vert (ou au bleu) durant toute la saison de contrôle des eaux de baignade : **100% des qualités conformes.**

### Qualité des milieux aquatiques :

Le suivi de l'état des milieux aquatiques rejoint les résultats de qualité sanitaire. En effet, bien que les pressions soient fortes sur les milieux en période estivale (pénurie sévère, augmentation des flux de pollution...), les rivières se sont maintenues dans un état très satisfaisant. La qualité générale des milieux (peu d'artificialisation, végétation de berge, galets) est la clé de la résistance des rivières à des conditions difficiles.

Une légère dégradation en fin d'été pour le paramètre phosphates est à noter, certainement en raison de la stabilisation du développement des végétaux aquatiques, grands consommateurs de phosphates.

**Les campagnes d'analyse physico-chimique de l'eau menées sur l'Ardèche, tout au long de l'été, n'ont pas conduit à relever des dysfonctionnements.**



Synthèse du contrôle des eaux de baignade pour les 5 campagnes menées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) entre le 21 juin et le 20 août 2012



# Démarrage des travaux d'entretien des rivières

Les premiers chantiers de cette année ont débuté le 20 octobre. Ils devraient se terminer en mars 2013.

L'entretien des rivières se fait dans le cadre des Plans de gestion pluriannuels concertés (5 à 7 ans) sur plus de 325 km de cours d'eau.

Ce sont les collectivités qui interviennent pour le maintien du bon fonctionnement des cours d'eau, et plus particulièrement au regard de l'écoulement des eaux, de la sécurité des biens et des personnes et de la biodiversité.

Suite à l'abandon progressif des activités et usages du bois des berges par les riverains (coupe de bois de chauffe, cultures et pâturages en bord de rivières), ces plans de gestion permettent une approche globale des milieux aquatiques, assurant une action cohérente et pérenne de l'amont à l'aval.

Ces interventions planifiées font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général qui permet d'intervenir sur des terrains privés.

Les travaux sont réalisés chaque année en automne-hiver, période la plus favorable aux espèces vivant dans ou à proximité des cours d'eau.



## Insertion par l'activité économique :

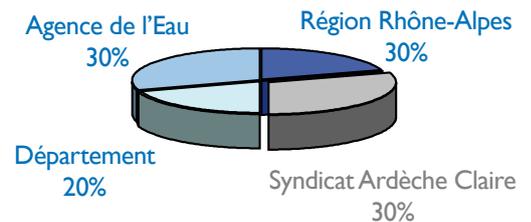
En favorisant l'insertion professionnelle, le Syndicat Ardèche Claire s'est engagé dans une démarche volontaire d'aide au retour à l'emploi sur le territoire pour la réalisation de ces travaux.

Les marchés de travaux prévoient **520h/an réalisées en insertion** (soit 20% du total d'heures prévisionnelles estimatives).

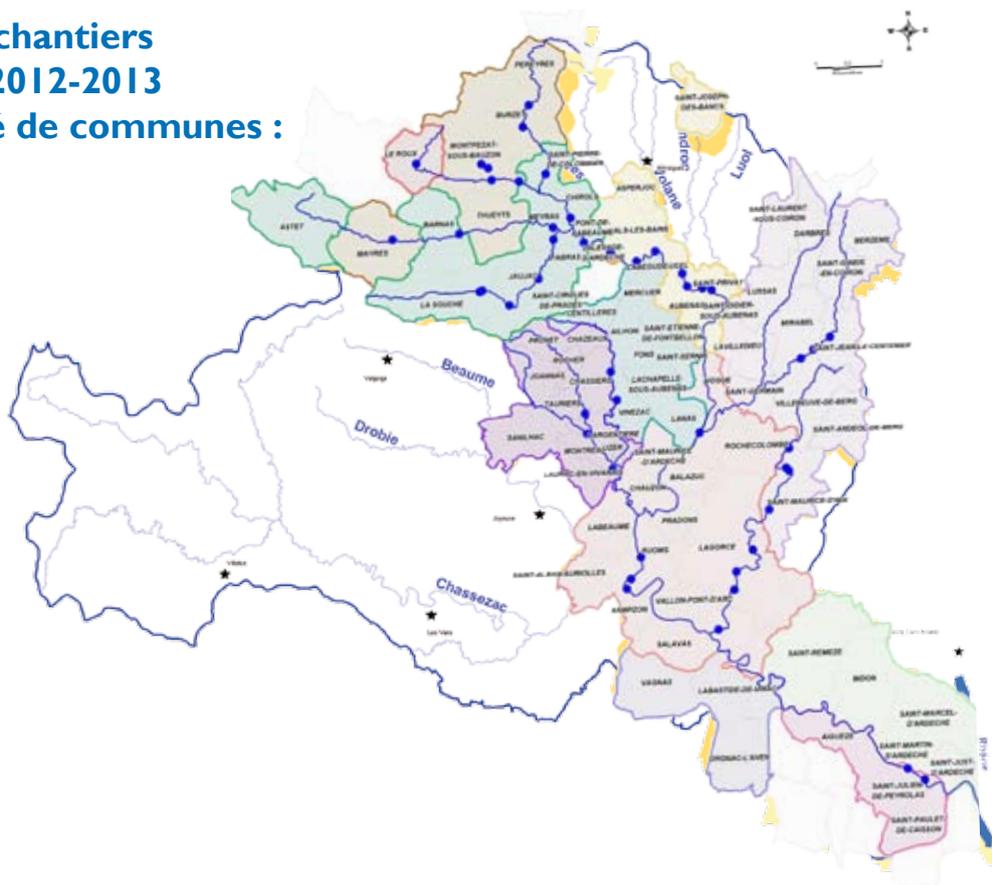
Cette démarche est menée en **partenariat avec la Maison De l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale**.

## Financement :

Des travaux sont prévus pour un montant de 260 000 €TTC/an pendant 3 ans. Ces interventions sont subventionnées à 80%.



## Localisation des chantiers de la campagne 2012-2013 par communauté de communes :



# ZOOM SUR :

## Eau et aménagement du territoire

### Deux politiques au carrefour des autres politiques sectorielles



Occupation des sols et de l'espace en bord de rivière

Politiques de l'eau et de l'urbanisme s'inscrivent dans une perspective de développement durable des territoires.

Désormais, la gestion de l'eau ne se lit plus comme une simple gestion d'une ressource illimitée mais plus comme une gestion d'un patrimoine fragile sur du long terme.

En parallèle, l'urbanisme n'est plus l'organisation du bâti pour répondre aux besoins de la société mais plutôt le rapport à établir entre les composantes de la société et celles de l'espace.



Traitement des eaux usées en zone urbaine et en zone rurale

La gestion couplée de l'eau et de l'espace est renforcée par les textes en vigueur et **devient une priorité pour les collectivités territoriales.**

### SAGE Ardèche approuvé : quelles conséquences ?

**Le SAGE du bassin versant de l'Ardèche a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 29 août 2012.**

Désormais, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Carte Communale) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE, ou rendus compatibles si nécessaire.

**Pour être compatibles, les zonages et le règlement du PLU doivent tenir compte des dispositions particulières qui permettent de respecter, sans contradiction majeure, les objectifs du SAGE définis au travers de ses dispositions.**

Concrètement, cela signifie que les enjeux du SAGE peuvent être portés :

- Via le porté à connaissance (PAC) assuré par l'Etat, en donnant toutes les informations fiables disponibles,
- En prenant en compte ces informations dans le diagnostic puis dans les choix d'urbanisation (zonages, PADD),
- Par des justifications, illustrations (cartes...) dans le rapport de présentation,
- Avec des précautions juridiques dans le règlement.

Afin d'intégrer au mieux enjeux de l'eau et enjeux d'aménagement du territoire, **acteurs de l'eau et acteurs de l'urbanisme doivent travailler en cohérence.**



Entretien des infrastructures routières et des ponts

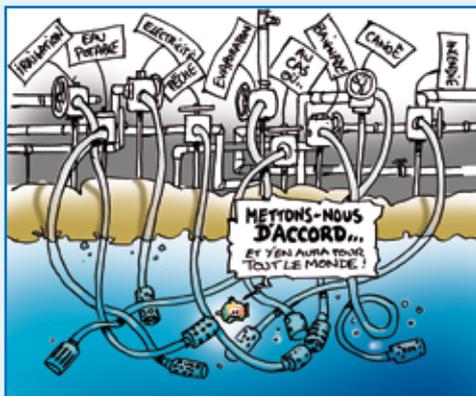


Adduction d'eau potable et suffisance de la ressource pour répondre aux demandes des usages

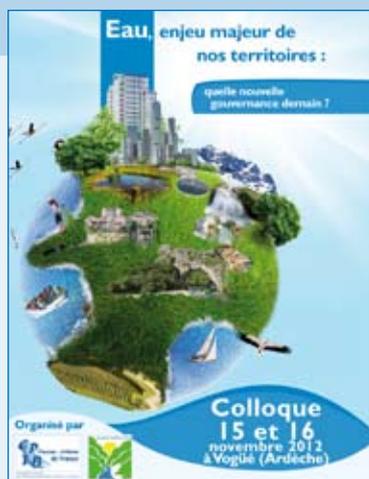
## Rôle de l'EPTB Ardèche - Syndicat Mixte Ardèche Claire et des autres syndicats

Pour aider les communes à intégrer le SAGE dans leurs PLU, un **guide « SAGE et aménagement du territoire »**, édité par la CLE, va paraître en début d'année 2013.

Dès aujourd'hui, le Syndicat Ardèche Claire, structure porteuse du SAGE, ainsi que les autres syndicats de rivière, sont là pour aider les collectivités dans ces démarches.



©A. Royer Arc diffusion



## Un colloque en Ardèche sur la gouvernance de l'eau

Les **15 et 16 novembre 2012, à Vogüé (Ardèche)**, l'EPTB Ardèche - Syndicat Mixte Ardèche Claire et l'Association Française des EPTB organisent un **Colloque national sur les enjeux de la gouvernance dans le domaine de l'eau**.

Tous les élus du bassin versant de l'Ardèche sont invités gracieusement à participer à cet événement exceptionnel.

En effet, ce sera l'occasion d'un partage d'expérience pour tracer de nouvelles pistes de gouvernance de la politique de l'eau, locale et nationale, en lien avec les politiques des risques naturels et de l'aménagement du territoire, réflexion indispensable à la veille d'une nouvelle étape de la décentralisation.

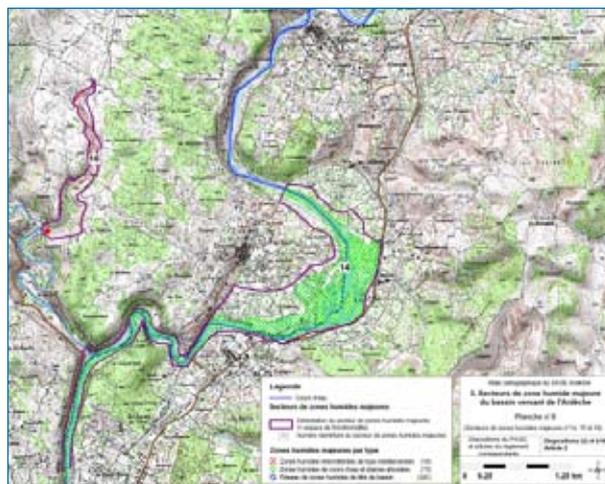
## Biodiversité et aménagement du territoire

L'aménagement du territoire, à la croisée des thèmes environnementaux, sociaux et économiques, vise à organiser l'espace dans l'intérêt général.

La biodiversité est garante de services pour la société (alimentation, épuration de l'eau et de l'air, santé, énergie fossile, loisirs, cadre de vie, etc.). De plus, elle est au cœur du patrimoine de nos territoires et constitue un facteur de développement territorial, notamment dans le sud Ardèche où la biodiversité est le support d'activités économiques liées au tourisme.

La biodiversité doit donc avoir une place majeure dans l'aménagement du territoire, dans un objectif de développement durable des territoires.

La trame verte et bleue, issue du Grenelle de l'environnement, peut ainsi être un instrument pertinent dans l'aménagement du territoire pour limiter les effets négatifs de la fragmentation sur la biodiversité. En effet, la fragmentation et la destruction des habitats sont des causes majeures d'érosion de la biodiversité.



Zones Humides Majeures à préserver cartographiées dans le SAGE (zones à intégrer, par exemple, en zone «N» dans les PLU)

### Planification :

- Par la signature conjointe des trois préfets (de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère) le SAGE du bassin versant de l'Ardèche a été officiellement reconnu et approuvé. La notification a été faite aux communes du périmètre le 14 septembre 2012.
- Prochaines réunions : la CLE se réunira le 29 novembre pour définir les modalités concrètes de mise en oeuvre du SAGE à partir de 2013.

### Inondations :

#### Ateliers d'appui aux communes pour la réalisation de leurs Plans communaux de Sauvegarde :

- 3 réunions d'information préalable ont eu lieu sur les secteurs à Berrias et Casteljau, Vogüé et Salavas en juillet et septembre ;
- Les communes intéressées sont invitées à se faire connaître d'ici mi-novembre ;
- Les ateliers de travail commenceront mi-décembre.



Illustration Lettre du SAGE n°5  
(dessin A. Royer Ardiffusion)



Plage du Pont du Diable - Thueyts

### Gestion des rivières :

- Profils de baignades : les phases état des lieux et diagnostics ont été réalisées pour les premiers profils (baignade de Balazuc, Vogüé, Lalevade et Salavas). Des présentations vont être faites aux communes concernées.
- Fin octobre démarrera une étude paysagère à l'échelle du périmètre du Site Classé du Pont du Diable (Thueyts). L'objectif est de présenter un projet d'aménagement global incluant le site de baignade pour avis de la Commission des Sites (indispensable à l'autorisation ministérielle d'aménagement).

### Biodiversité :

#### Etude sur le devenir du barrage des Brasseries à Ruoms pour le rétablissement de la continuité écologique :

- Sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau, cette étude a été lancée le 4 juillet 2012.
- Adoptant une approche pluridisciplinaire (technique, socio-économique et réglementaire), cette étude devra aboutir à un outil d'aide à la décision à destination de l'Etat et des acteurs locaux (*diagnostic objectif de la situation actuelle, définir et hiérarchiser les enjeux et objectifs pour le devenir de l'ouvrage, définir et comparer l'ensemble des solutions techniques permettant la restauration de la continuité écologique*).



Seuil des Brasseries - rivière Ardèche  
Ruoms



Sylvie Cochet

### Moyens

- Sylvie COCHET est arrivée mi-juillet au sein de l'équipe du Syndicat. Elle assure à mi-temps des missions de secrétariat.
- Lancement du premier appel à projet « l'eau et les rivières s'invitent dans les écoles primaires du bassin versant de l'Ardèche » - dispositif réalisé en partenariat avec l'Inspection d'Académie Aubenas II.
- Reprise, depuis septembre, des chroniques radio « Tous dans le même bateau ». Retrouvez les actualités de l'eau et des rivières chaque mardi midi sur les radios Fréquence 7, Info RC et RCFVivaraïs.

